

# ASSEMBLEE NATIONALE

19 mars 2005

---

LOI D'ORIENTATION SUR L'ÉNERGIE  
(Deuxième lecture) - (n° 1669)

## AMENDEMENT

N° 159

présenté par  
M. Yves COCHET, Mme BILLARD et M. MAMÈRE

-----  
**ARTICLE ADDITIONNEL**

**AVANT L'ARTICLE PREMIER A, insérer l'article suivant:**

« I. – La présente loi fixe un objectif de réduction de 3 % par an en moyenne à la consommation des énergies primaires de combustibles fossiles.

« II. – Les modalités d'application du présent article sont fixées par un décret en Conseil d'Etat. »

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet objectif permet de réduire la consommation de telles énergies à 38 megatop par an en 2050 au lieu de 150 aujourd'hui.